

Avis d'Appel Ouvert (AAOO) N° 2024 - 2014 /C.R-Sik

1. Le Conseil Régional de Sikasso dispose au titre du Budget 2024 sur les fonds propres, des ressources pour la réalisation d'infrastructures et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché des travaux de réalisation de dix (10) forages équipés dans les Régions de Bougouni, de Koutiala et de Sikasso en deux (02) Lots.

- Lot 1 : Travaux de réalisation de six (06) forages équipés : (Siège de la Préfecture de Sikasso, Camp de Groupement Mobile de Sécurité « GMS » de Sikasso, Direction Régionale des Routes de Sikasso, Direction Régionale des Transports de Sikasso, Mairie commune urbaine de Sikasso, Quartier Wayerma-Sikasso) dans Commune urbaine de Sikasso ;
- Lot 2 : Travaux de réalisation de quatre (04) forages équipés : (Lycée Technique de Sikasso, Centre d'Animation Pédagogique de N'Gourala), Région de Sikasso, Institut de Formation agrosylvopastorale de Bla-Région de Bougouni, Périmètre maraîcher de Konsseguéla-Région de Koutiala.

2. Le Président du Conseil Régional de Sikasso sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser lesdits travaux.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 50, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat Général du Conseil Régional de Sikasso de 07 heures 30 à 16 heures 00** tous les jours ouvrables.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Soumission de bilans certifiés pour les trois (03) années de (2021, 2022 et 2023) ;
- Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités de réalisation d'adduction d'eau potable/ forages équipés de cent millions (100 000 000) F CFA, au cours de ces trois (03) années (2021, 2022 et 2023) ;
- Accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : 25 000 000 F CFA par lot et pour les nouvelles entreprises : 30 000 000 F CFA par lot ;
- Participation à titre d'entrepreneur, ou de sous-traitant dans au moins DEUX (02) marchés au cours des cinq (05) [2019 à 2023] dernières années d'une valeur minimum de quarante millions (40 000 000) par marché ;

